



## Mémo et FAQ pour les résidences d'artistes et ateliers de pratique artistique en milieu scolaire



L'UFFEJ (Union française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse) est une association de médiation cinématographique et d'éducation à l'image basée à Saint-Brieuc.

Elle intervient en région Bretagne pour des ateliers, diffusion, organise le festival itinérant

jeune public L'Oeil Vagabond, conçoit et développe des jeux et outils pédagogiques, coordonne les dispositifs d'éducation à l'image Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Passeurs d'Images. Elle est également partenaire de l'enseignement de spécialité cinéma au lycée Savina de Tréguier.

L'UFFEJ a proposé plusieurs résidences d'artistes en partenariat avec les collèges inscrits au dispositif Collège au cinéma ces dernières années :

**Nathalie Joyeux**, documentariste, # Collège Chombart de Lauwe, classe de 4ème Segpa, Paimpol en 2016

[Projet « Regards, échanges et partages »](#)

- **Bérengère Hénin**, plasticienne # Collèges Roger Verceel, Dinan en 2018, 2 classes de 5ème Segpa

[Projet « Ce que je mange / voyages aux sources, une série documentaire en cinéma d'animation »](#)

**Frédérique Ody**, réalisatrice # Collège Racine, St Brieuc, 1 classe de 6ème + ULIS, 2020.

[Projet « Tous les chemins mènent au cinéma, travaux croisés autour de l'œuvre de Roald Dahl »](#)

**Clara-Luce Pueyo**, réalisatrice, à Lamballe en 2021 # Collège Simone Veil, 1 classe de 4ème SEGPA

[Projet « Vies partagées », création d'un seul en scène documentaire / portraits de vies »](#)

**Julie Grossetête**, réalisatrice # Collège La Grande Métairie à Ploufragan / Lycée Freyssinet à St Brieuc, 2022, 1 classe de SEGAP + 1 classe de CAP

[Projet « Changer de nom »](#)

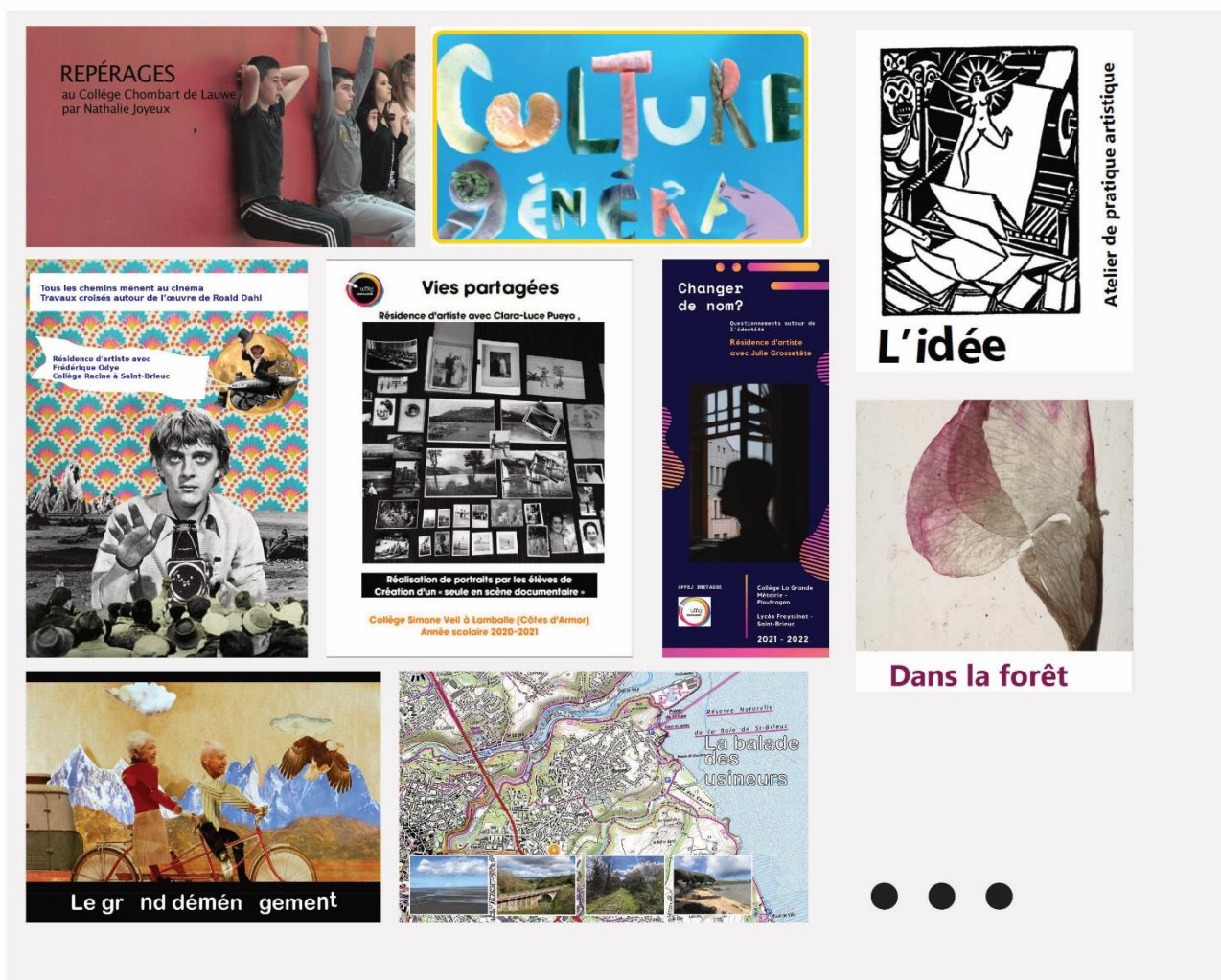
- **Laurie-Anne Courson et Agathe Oléron** # Lycée Chaptal à Saint-Brieuc en 2024-2025, 1 classe de 2nde professionnelle Technicien en réalisation de produits mécaniques

[Projet « Du bahut à la baie » - parcours sonore et en cinéma d'animation à la redécouverte de la Baie de St Brieuc »](#)

- **Frédérique Ody** # Lycée Balavenne de St Brieuc, 1<sup>ère</sup> Bac pro animation et 2 Ehpad (Prévallon et résidence Edyllis) en 2024  
Projet : Le grand déménagement. Portraits documentaire en cinéma d'animation sur l'arrivée à l'Ehpad – Atelier de pratique artistique d'une semaine
- **Perrine Labat, artiste graveuse, et Frédérique Ody, réalisatrice** # Collège Gwer Halou de Callac, 1 classe de 4<sup>ème</sup> en 2024-2025  
Projet : L'idée, réalisation d'un film en gravure animée
- **Lucie Rivoalen**, réalisatrice # Ecole primaire publique de Plédéliac en 2024-2025 : 1 classe de CP-CE1 et 1 classe de CE1-CE2, résidence d'artiste  
Projet : Dans la forêt
- **Simon Guiochet**, réalisateur # Collège Albert Camus à Grâces en 2025-2026 : 1 classe de 4<sup>ème</sup>, résidence d'artiste  
Projet : Âmes de papier, Sur les traces des papeteries Vallée à Belle-Isle-en-Terre (22)

Les films réalisés par les élèves dans ce cadre sont visibles sur notre site internet :

<https://uffejbretagne.net/college-au-cinema/residence-d-artiste/>



## FAQ - résidence d'artiste / atelier de pratique artistique

**Est-ce que la résidence d'artiste peut concerner tout le monde ?**

**Qui monte le projet ?**

**Combien d'élèves ?**

**Et la pratique ?**

**Qui fait quoi ?**

**Est-ce que ça coûte cher ?**

**Combien de temps ?**

**Et concrètement on fait comment ?**

### **1. Pour qui ?**

La résidence d'artiste s'adresse aux établissements situés en zone prioritaires ou aux classes Egpa, Ulis, ainsi qu'à tous les lycées professionnels, maritimes, agricoles et Maisons familiales rurales. Nous proposons généralement que la ou les classes concernée\*s soient également inscrites à Collège au cinéma (ou Lycéens au cinéma le cas échéant), afin de garantir une ouverture culturelle en dehors du projet.

### **2. Qui monte le projet ?**

Il s'agit d'un projet co-construit entre l'établissement scolaire, un\*e artiste et une structure culturelle. Plus la communauté éducative est impliquée et parvient à se saisir du projet, plus la résidence sera fructueuse ...

### **3. Combien d'élèves ?**

La résidence d'artiste comporte deux volets principaux : le temps de création de l'artiste, qu'il s'agit d'ouvrir au plus grand nombre au sein de l'établissement, (élèves et communauté éducative) et un temps de pratique pour les élèves.

L'atelier de pratique artistique ne nécessite qu'un seul volet (pas de création artistique de la part de l'artiste).

Le temps de pratique concerne généralement un seul groupe (ou groupe classe) et doit être de minimum 20h.

Lors des temps de restitution à la fin du projet, on peut ouvrir le projet beaucoup plus largement, voire concerner les familles et le tout public en dehors de l'enceinte de l'établissement.

### **4. Et la pratique ?**

Un projet de résidence d'artiste ou d'atelier concerne les élèves de différentes manières et à différents stades.

L'artiste accompagne pendant son temps de présence un atelier de pratique avec les élèves, on ne peut donc impliquer qu'une à deux classes au maximum.

Dans le cas d'une résidence d'artiste, l'artiste consacre également une partie de son temps non seulement à sa création personnelle mais aussi à des temps de transmission de cette création aux élèves et à la communauté éducative.

### **5. Qui fait quoi ?**

Il y a souvent un\*e enseignant\*e ou un petit groupe d'enseignant\*es référents du projet, dont la ou les classes sont plus particulièrement concernées.

Il est indispensable que le projet soit validé par le/la cheffe d'établissement et accepté par l'ensemble de l'équipe, afin que le projet puisse se dérouler malgré les modifications d'horaires et d'emploi du temps, souvent nécessaires à la mise en place d'une pratique avec les élèves. Le projet est d'autant plus intéressant et réussi qu'il est mis en place de manière transversale et mis à profit dans plusieurs matières, par plusieurs enseignants. L'artiste amène sa démarche, sa création, accompagne les élèves. L'UFFEJ coordonne l'ensemble, prend en charge l'aspect administratif et financier et intervient pour faciliter le projet à toutes les phases, tant sur le plan pédagogique que matériel.

### **7. Est-ce que ça coûte cher ?**

Cela dépend des projets.

L'UFFEJ se charge de construire un budget et le propose en amont du dépôt de projet ; un co-financement est demandé à la DRAC Bretagne, au Conseil départemental de Bretagne ou au Conseil régional ainsi qu'éventuellement à la DAAC.

Les postes principaux de dépense sont : la rémunération de l'artiste (environ 4800€ sur les projets de résidence à ce jour, à moduler en fonction des nouvelles modalités), son hébergement le cas échéant, les repas, quelques frais d'achat de petites fournitures, le temps de travail de la structure culturelle partenaire, l'UFFEJ.

Une petite participation est généralement demandée à l'établissement scolaire, qui peut être sous forme numéraire, de mise à disposition de logement de fonction, de fourniture de repas.

### **8. Combien de temps ?**

Résidence d'artiste : nous prévoyons généralement un total de 80h de présence de l'artiste dans l'établissement, soit environ 40h dédiées à l'atelier de pratique avec les élèves, et 40h dédiées à la création personnelle de l'artiste et à sa transmission.

Dans le cas d'un atelier de pratique seul, prévoir minimum 20h.

### **9. Et concrètement on fait comment ?**

D'abord on trouve les partenaires qui ont un désir commun de travailler ensemble ... rien n'est écrit d'avance, il y a une proposition de départ qui est liée à la personnalité de l'artiste et à son travail en cours, puis on construit le projet en lien avec le projet culturel de l'établissement et le profil des élèves.

Dans la pratique, il faut réfléchir aux espaces de la résidence au sein de l'établissement : l'artiste a besoin d'une pièce dans laquelle s'établir, qui sera repérée par tous et toutes. Il est aussi nécessaire de trouver des endroits pour les rencontres avec les élèves, ainsi que les restitutions, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

On rencontre des difficultés récurrentes qu'il est important de thématiser et anticiper :

- Les projets audiovisuels nécessitent des autorisations de droit à l'image spécifiques (celles qui sont signées en début d'année ne suffisent pas).
- Pour les temps de pratique avec les élèves, il est nécessaire d'avoir des temps longs avec les élèves. Il faut pour cela banaliser des cours et s'intégrer dans un projet pédagogique global.
- Il est préférables que les enseignant\*es référents soient déchargés de leurs autres cours le cas échéant pour être au maximum disponibles pendant les temps forts avec l'artiste.

- Il est compliqué de rendre visible la présence de l'artiste au sein de l'établissement : le temps passe vite, et les bâtiments sont grands... Pour cela l'implication de plusieurs enseignant\*es dans le projet est plus bénéfique, afin de créer des passerelles vers différentes matières et différentes classes.
- Organiser et anticiper le rayonnement du projet au sein de l'établissement et vers l'extérieur.

**La date limite de dépôt de projet est actuellement fixée au 7 mai 2026**

**Il est préférable qu'une rencontre ait lieu en amont pour co-écrire le projet, sur le plan artistique et pédagogique.**

**Le projet doit être co-signé par l'établissement et l'UFFEJ.**

**Pour lire le document de référence sur les résidences en milieu scolaire co-édité par la DRAC Bretagne, la DAAC et le Conseil Régional, consultez notre site internet :**

**<https://uffejbretagne.net/college-au-cinema/residence-d-artiste/>**

**Contact : Laurence Dabosville – UFFEJ Bretagne  
[uffejbretagne@gmail.com](mailto:uffejbretagne@gmail.com) – [www.uffejbretagne.net](http://www.uffejbretagne.net)**